

RAPPORT DE L'EXECUTIF

Exploitation du site multi-activités de Raterly

Rappel du contexte :

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est propriétaire du site multi activité de Raterly situé à Colmars les Alpes.

Cet équipement comprend un espace d'accueil / restauration, un appartement, un garage, les équipements nécessaires aux activités nordiques, un hébergement insolite (yourte) avec sanitaires et une toilette sèche.

Rappel de la procédure :

Il a été décidé de procéder à une Délégation de Service Public par délibération n°2025-04-19 en date du 08 octobre 2025 pour renouveler ce contrat. Un avis d'appel à la concurrence a été publié au BOAMP (n° 25-128243) et (Avis n° AO-2548-2313) sur Marché online.

Rappel du contenu de la consultation et des offres à remettre par les candidats :

Le dossier de consultation comprend les données et documents suivants :

- Le Règlement de la Consultation (R.C.)
- Le projet de contrat de délégation de service publique
- Modèle de déclaration sur l'honneur
- Sont annexés au présent dossier de consultation
 - Annexe 1 : Plans des locaux et plan des pistes
 - Annexe 2 : Inventaire matériel nordique
 - Annexe 3 : Inventaire des matériels et mobiliers
 - Annexe 4 : Tarifs des Nordic Pass 2025
 - Annexe 5 : Dossier photo
 - Annexe 6 : Bilans

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant :

Volet n° 1 – Données administratives Exploitation du centre multi-activités de Raterly

Présentation générale de l'offre et de la structure signataire de la convention : forme, objet et composition du capital. En cas de groupement proposé comme signataire de la convention, précisions sur l'organisation du groupement.

Volet n° 2 : Un mémoire technique

Le mémoire technique devra comprendre l'ensemble des éléments listés ci-dessous dans le respect des obligations prévues au projet de contrat :

Note synthétique (2-3 pages) de présentation et de la philosophie du projet et du candidat, en mettant en évidence les points de force de l'offre au niveau de l'exploitation.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_10-DE

Qualité et pertinence du projet d'exploitation et des services proposés (accueil, restauration, animations proposées...) :

- Le candidat détaillera les périodes d'exploitation, de fermeture annuelle et les horaires d'ouverture,
- Le candidat proposera une carte avec un menu et des boissons pour l'activité restauration dans lequel il valorise les produits locaux ;
- La candidat fournira une déclaration d'intention d'obtenir les licences nécessaires à l'exploitation ;
- Le candidat précisera les activités et animations complémentaires qu'il prévoit d'intégrer dans son programme avec leur périodicité et fréquence notamment dans une philosophie 4 saison du site.
- Qualité des moyens matériels et humains mis en œuvre pour l'exploitation
- Le candidat précisera le personnel affecté à l'exploitation du personnel (nombre, qualifications, type de contrat, nombre d'heures, postes ...) CV à l'appui. Il joindra également le brevet national de pisteur secouriste ou PSE1/PSE2 avec pratique du ski de fond détenu par son personnel ainsi que l'attestation de stage hygiène HACCP. S'il n'a pas ces pièces, il produit une déclaration d'intention d'obtenir les formations nécessaires à l'exploitation.
- Qualité de la stratégie commerciale, du plan de communication et de promotion de l'activité du site :
- Le candidat détaillera les conditions de promotion et de communication mises en oeuvre pour développer la notoriété et la fréquentation du site (nature des actions de communication, supports, fréquence, référencements, etc.). Le candidat détaillera également les éventuels partenariats envisagés

Volet n°3 : un Compte prévisionnel d'exploitation

Les soumissionnaires inséreront dans leur offre un budget d'exploitation prévisionnel détaillé pour l'ensemble des prestations et pour la durée totale de la future délégation, en euros constants valeur début de contrat.

Rappel des critères d'évaluation des offres :

CRITERES ET SOUS CRITERES	NOTATION
CRITERE 1 – QUALITE TECHNIQUE DU PROJET APPRECIEE AU REGARD DU MEMOIRE TECHNIQUE	70%
Sous critère 1 – Qualité et pertinence du projet d'exploitation et des services proposés (accueil, restauration, animations proposées...)	40%
Sous critère 2 – Qualité des moyens matériels et humains mis en oeuvre pour l'exploitation	20%
Sous critère 3 – Qualité de la stratégie commerciale, du plan de communication et de promotion de l'activité	10%
CRITERE 2 – EQUILIBRE FINANCIER DE LA DSP APPRECIEE AU REGARD DU CEP	30%
Sous critère 1 – Fiabilité, pertinence et cohérence du compte d'exploitation prévisionnel	30%

Déroulement de la consultation :

La Commission DSP du 03 mars 2026 s'est réunie à Saint-André-les-Alpes

Examen des candidatures :

Deux candidats :

- ANSAS Nathalie et ANSAS Michaël
- PICHOT Christopher

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le

ID : 004-200068625-20260616-2026_04_10-DE

Les 2 candidatures sont conformes

Examen des offres :

Les réponses des 2 candidats présentaient les éléments nécessaire pour l'analyse. Elles ont été analysé et classé selon les critères pré-cités.

Conclusion :

Le Président en accord avec les membres de la commission, propose de retenir l'offre de M. Christopher Pichot qui est conforme et a été classée 1^{ère} suite à l'analyse des offres.